

NON A LA REMISE EN CAUSE DU TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

(Pétition intersyndicale du SNUipp FSU , Se Unsa, Snudi Fo Aisne)

Jusqu'à présent, aucun inspecteur d'Académie en poste dans notre département n'avait refusé un temps partiel sur autorisation. L'an dernier, la situation s'était pourtant dégradée puisque certains temps partiels à 50% ont été transformés en 75%. Cette année, nous craignons le pire puisque d'ores et déjà l'IA annonce qu'il « est tout à fait inenvisageable d'accorder par principe toutes les demandes »

Les collègues ont déposé leur demande pour le 18 février. L'Inspecteur d'académie ne prendra sa décision définitive sur l'ensemble des demandes sur autorisation-que le jour de la capd du 22 mai, 3 mois de réflexion c'est trop long. Chaque enseignant est et sera reçu par l'IEN de sa circonscription « *pour faire le point avec eux sur leur situation.* ». Quels seront les critères qui détermineront les avis (de circonscription ? départementaux ?) ? Quelle équité dans la prise de décision finale ?

De plus, le mouvement des personnels sera clos et l'impact de cette non prise de décision aura des conséquences directes sur la vie des personnels.

Les temps partiels sur autorisation ne doivent pas servir de variable d'ajustement pour masquer les déficits en personnel ! Ils répondent à un besoin des enseignants (fatigue, aménagement de fin de carrière, enfants, projet personnel...).

Nous demandons à ce que le choix de vie des personnes soit respecté. Nous n'acceptons pas ce recul. Nous ne pouvons accepter de "faire les frais" de cette gestion comptable à courte vue.

Nous demandons que tous les collègues qui le demandent puissent bénéficier de la possibilité de travailler à temps partiel.

NOM	PRENOM	ECOLE	LOCALITE	SIGNATURE

A renvoyer rapidement au **SNUipp FSU Aisne** – 4 rue Pierre Proudhon – 02700 Tergnier – snu02@snuipp.fr / **SE Unsa Aisne** - 16 rue de la Comédie - 02100 St Quentin - 02@se-unsa.org / **SNUdi FO Aisne** - 11 bis rue de Fère - 02400 Château Thierry - snudi.fo02@orange.fr